

sur la question et les nombreux articles publiés dans les journaux, les périodiques, et le reste. Il est évident que certains députés ont conclu, de toute cette documentation, qu'un régime étatique d'assurance soins médicaux n'était pas souhaitable. J'ai cependant l'impression, monsieur l'Orateur, que la plupart des députés commencent plus ou moins à penser qu'il serait bon d'en créer un. Les divergences de vues semblent porter sur la méthode à employer et la portée du régime.

Quant à moi, ayant réfléchi à la question pendant bien des années, je n'hésite pas un instant à appuyer l'idée d'un régime public d'assurance frais médicaux fondé sur le principe d'une protection universelle et sur l'hypothèse que ce régime rendra les plus grands services, compte tenu de l'argent investi, s'il est administré par un organisme public. Ma position sur la question à l'étude, monsieur l'Orateur, est donc très nette. Mais il reste beaucoup à dire sur bien des points de vue présentés jusqu'à maintenant. Certains députés ont prétendu, évidemment, qu'on était loin d'avoir prouvé qu'un régime public d'assurance frais médicaux était souhaitable ou efficace. De toute façon, nous avons le rapport de la Commission Hall, qui expose très clairement ses constatations et ses recommandations. En outre, nous avons les documents connexes. Par ailleurs, il n'est pas difficile de relever dans d'autres pays des faits tendant à prouver que là où un régime semblable a été mis en application, on obtient des résultats qui satisfont la plupart des gens.

Il y a ceux qui disent que le régime national de santé au Royaume-Uni a suscité de nombreux problèmes et présente beaucoup de lacunes. Naturellement, il faut en convenir mais, en général, la situation ne s'est pas détériorée en ce qui concerne les soins de santé en ce pays. Il y a relativement peu de temps j'ai lu dans le *Financial Post* un article portant que le nombre des médecins augmentait actuellement et qu'il avait augmenté depuis une quinzaine d'années contrairement à l'impression de certains députés qui se sont beaucoup trop arrêtés sur le fait qu'il s'effectuait un exode assez imposant de médecins du Royaume-Uni vers l'Amérique du Nord. A vrai dire, le nombre des médecins a augmenté. Les écoles de médecine sont bondées et les diplômés sortent des institutions de formation médicale pour exercer leur profession.

Sauf erreur, en deuxième lecture, le débat devrait, en théorie tout au moins, se limiter à

[M. Schreyer.]

la question de fait et se concentrer sur le principe de la mesure législative en cause. A cette étape, le débat a pour objet de rectifier toute mauvaise interprétation ou de dissiper toute confusion qui aurait pu naître. Je ne suis pas du tout certain qu'il en ait été ainsi dans le cas du présent projet de loi. Je crois pouvoir dire sans fausse modestie que les membres de notre groupe ont fait connaître clairement notre position, savoir que nous sommes en faveur d'un programme public de soins médicaux, fondé sur les principes qu'a énoncés à maintes reprises, depuis deux ans, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen). Or, le gouvernement a jugé bon de retarder la mise en application du programme et n'a pas réellement donné la véritable raison de ce délai. A mon avis il est approprié de discuter ce point en deuxième lecture.

Je reconnais que le ministre des Finances (M. Sharp) et ses partisans ont invoqué le rapport qu'il y a entre la mise en vigueur d'un régime d'assurance frais médicaux et l'inflation, en donnant l'impression qu'il y a une relation de cause à effet entre la mise en vigueur de ce régime et l'inflation. Mais, monsieur l'Orateur, nous ne pouvons être satisfaits d'une telle déclaration sans explications de la part du ministre des Finances. Le simple fait de le dire ne nous fournit pas la vraie raison. Si le gouvernement est vraiment sincère en invoquant l'inflation pour ajourner l'assurance frais médicaux il devrait, par l'organe du ministre des Finances, consacrer le temps et les efforts nécessaires pour nous expliquer dans tous les détails, quel est le rapport.

De nombreux orateurs ont traité ce simulateur d'argument, selon moi, qui a été avancé par des partisans de la remise à plus tard. Certains éditorialistes ont analysé cette raison apparente et, fort à propos, l'ont trouvée ridicule. Il n'est pas trop tard, à mon avis, pour le gouvernement de nous fournir une explication valable de ce retard.

A mon avis, l'entrée en vigueur du régime a été différée pour des raisons politiques. Le gouvernement a jugé qu'il lui faudrait une forte dose de courage pour imposer le programme à la suite de l'attitude adoptée dernièrement par les divers gouvernements provinciaux et des opinions qu'ils ont formulées. Alors, au lieu de faire face à cette opposition, le gouvernement a décidé de battre en retraite. Il n'a pas plié seulement quant à la